

Les Bois, le 30 septembre 2003

Avis officiel No 14/2003

RECUPERATION DE FERRAILLE

La ferraille provenant de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture qui n'est pas prise en charge lors des ramassages des cassons pourra être éliminée dans notre commune, moyennant le paiement d'une taxe.

L'entreprise Sester Transports à Saignelégier mettra à notre disposition une benne de 30 m₃ (type container). Le chargement aura lieu sur la place du champ de foire (Bas du Village)

le samedi 11 octobre 2003, de 10h00 à 11h00.

La ferraille sera dépourvue de matières telles que : plastique, pneu, bois, verre. La taxe de prise en charge étant proportionnelle au volume, les machines agricoles (ou autres) très encombrantes seront, si possible, préalablement démontées ou découpées par leur propriétaire.

Le ramassage que nous organisons a pour but de rendre service à notre population et de lui éviter des déplacements onéreux pour éliminer cette ferraille. La taxe étant perçue en fonction de la grandeur de l'objet éliminé, l'entreprise de récupération calcule ses prix pour une unité de 30 m₃.

L'entreprise Sester prendra également en charge, moyennant une taxe d'élimination, les objets suivants :

| Objets | Tarif |
|---|-----------------|
| Batteries de voitures | Fr. 10.--/pièce |
| de camions ou tracteurs | Fr. 18.--/pièce |
| Roues montées de voitures | Fr. 6.--/pièce |
| Pneus de voitures | Fr. 3.--/pièce |
| Pneus de plus de 1 m. de diamètre | Selon entente |
| Chauffe-eau (non démontés) | Fr. 35.--/pièce |
| Chaudières - cuisinières à bois (non démontées) | Fr. 35.--/pièce |

Nous vous faisons part que l'entreprise Sester à Saignelégier prend en charge à domicile les vieilles voitures hors circulation pour la somme de Fr. 120.-- sans les roues et Fr. 140.-- avec les roues. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact au préalable au 079/210.87.82.

- - - -

VOIR AU VERSO

COLLECTE DES APPAREILS ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS

Nous vous informons que notre Commune a été attribuée à JOB ECO S.A. par la Commission SWICO, organisme récupérant la TAR (Taxe anticipée de recyclage) prélevée lors de tout achat de matériel informatique et électronique de loisirs.

Le matériel parvenant chez JOB ECO S.A. au Locle est systématiquement démonté dans leurs ateliers, ce qui garantit la destruction des données pouvant subsister dans les ordinateurs obsolètes qui lui sont confiés.

Ainsi, mis à part les appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage, JOB ECO S.A. reprendra **gratuitement**

tous les appareils informatiques, bureautiques, électroniques de loisirs et appareils ménagers (congélateurs à partir de 2 mètres, banques et vitrines de congélation industrielles exclus)

le samedi 11 octobre 2003, de 10h00 à 11h00,

sur la place du champ de foire (Bas du Village).

Par contre, la taxe anticipée de recyclage n'est pas encore appliquée aux appareils électriques des secteurs de la construction, du jardinage et du bricolage. Leur reprise est donc payante.

- - - -

COMMUNICATION IMPORTANTE

A l'occasion de la prochaine foire, les pommes commandées seront distribuées

le 11 octobre 2003, de 9h30 à 10h30

sur la place Jean Ruedin.

CONSEIL COMMUNAL LES BOIS